



REPUBLIQUE
FRANCAISE

N° 07 28 .09 23

Département de l'Aube

Arrondissement de
Bar-sur-Aube

Communauté de
Communes de la
Région de Bar sur
Aube

Nombre de
membres dont le
conseil doit être
composé : 50
Nombre de
conseillers en
exercice : 50

Date de
convocation :
22 septembre 2023

DELIBERATION

CONSEIL DE COMMUNAUTE

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-huit septembre à dix-huit heures trente, les Membres du Conseil de communauté, se sont réunis dans le lieu habituel sur la convocation de M. le Président, adressée le 22/09/2023 conformément aux articles L. 2121-10 à 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Présidence : Philippe BORDE, président.

Étaient présents : ANTOINE Fabrice, AUBRY Michel, BARBIEUX Philippe, BAUDIN Claudine, BERTHIER Patrick, BOCQUET Evelyne, BORDE Odile, BORDE Philippe, CAILLET Laurence, CRESPIN PAIS DE SOUSA Marie-Agnès, DANGIN Anita, DEREPAIS Martine, DEROUZIERES Jean-Luc, DOS SANTOS Marinette, GAGNANT Thomas, GATINOIS Michel, GAUCHER Guillaume, GERARD Valérie, HACKEL Claude, INGELAERE Raynald, JOBERT Didier, LORIN Thierry, MAITRE Pierre-Frédéric, MARY Patrick, MARY Pierre, MENNETRIER Alain, NICOLO Denis, NOBLOT Christophe, PETIT Florence, PETIT Pascale, PICOD Gérard, PIOT Bernard, PROVIN Emmanuel, RENARD Régis, RIGOLLOT Marie-Noëlle, VAIRELLES Mickaël, VAN-RYSEGHEM Isabelle, VOILLEQUIN Serge, WOJTYNA Lucienne, YOT Olivier.

Mandat de procuration : DESCHARMES Michel à BORDE Philippe, LEGER Walter à NICOLO Denis, LEMOINE Pascal à PETIT Florence, VERVISCH Karine à BOCQUET Evelyne, FATES Hervé à MAITRE Pierre-Frédéric, ROSSELLE Jean-Luc à RIGOLLOT Marie-Noëlle, HENQUINBRANT Olivier à NOBLOT Christophe.

Absents : CLAYES TAHKBARI Katty, HUBAIL Claudine, LELUBRE David.

Secrétaire de séance : Madame BORDE Odile

Membres présents.....40
Absents ayant donné mandat de procuration.....7
Absents.....3
Votants.....47

OBJET : DECISIONS MODIFICATIVES – BUDGET GENERAL

Pour : 47	Contre : 0	Abstention : 0	Non participant : 0
	aucun	aucun	aucun

Rapporteur : Madame Marie-Noëlle RIGOLLOT, Vice-Présidente

Madame la Vice-Présidente explique que suite aux écritures d'opérations d'ordre émises au cours de l'exercice, il convient de prendre une décision modificative afin de rectifier les crédits inscrits au budget dont les écritures seront les suivantes :

- En dépenses de fonctionnement :
 - o Compte 023 : - 21 480 €
 - o Compte 6761 : + 17 850 €
 - o Compte 6811 : + 3 630 €

- En recettes d'investissement :
 - o Compte 021 : - 21 480 €
 - o Compte 192 : + 17 850 €
 - o Compte 2804122 : + 3 630 €

Après avoir entendu, l'exposé de la Vice-Présidente, le Conseil de Communauté à l'unanimité :

- **APPROUVE** la décision modificative telle que présentée ci-dessus

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus ont signé au Registre les membres présents.

Pour extrait conforme,
Affiché le 28 septembre 2023

Secrétaire de séance,



Madame BORDE Odile

Philippe BORDE,



Président

